

FAITES LE BON CHOIX POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



Tous les immigrants ne sont pas considérés comme une charge publique. Chaque famille est différente, et les programmes dont votre famille bénéficie peuvent ne pas être concernés par la nouvelle réglementation. **De nombreuses personnes et organisations peuvent vous aider.** Un avocat spécialisé dans l'immigration peut vous conseiller en fonction de votre situation. Si vous avez besoin d'aide ou de conseils juridiques, vous pouvez également vous adresser aux organismes locaux.

QU'EST-CE QU'UNE CHARGE PUBLIQUE ?

Certaines personnes qui demandent une carte verte (résidence permanente légale) ou un visa pour entrer aux États-Unis doivent passer un test de « charge publique ». Celui-ci permet d'évaluer si la personne est susceptible de faire appel à certains services gouvernementaux à l'avenir. Dans le cadre de cette évaluation, les fonctionnaires de l'immigration examinent la situation d'une personne, y compris son âge, ses revenus, son état de santé, ses études ou ses compétences (y compris ses compétences en anglais), ainsi que l'attestation d'appui ou le contrat de son parrain. Ils peuvent également examiner si une personne a déjà bénéficié de certains programmes publics.

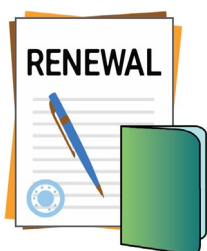
Le nouveau test de charge publique du département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS) tient compte des éléments suivants :

- Programme d'aide supplémentaire à la nutrition (SNAP, « EBT » ou « Programme de bons alimentaires »)
- Programme fédéral d'aide au logement et Programme section 8
- Medicaid (sauf pour les services d'urgence, les enfants de moins de 21 ans, les femmes enceintes et les jeunes mamans)
- Programmes d'aide en espèces (tels que le SSI, le TANF et l'assistance générale)

La plupart des personnes concernées par la nouvelle réglementation ne peuvent pas bénéficier des prestations énumérées ci-dessus. Les services qui ne sont pas répertoriés dans la liste ci-dessus ne seront pas pris en compte dans le test de charge publique. Ceux-ci comprennent le WIC, le CHIP, les déjeuners scolaires, les banques alimentaires, les refuges, les programmes de soins de santé locaux ou étatiques, et bien d'autres encore.



Vous et les membres de votre famille êtes des citoyens américains ? Ce test ne vous concerne PAS. Vous pouvez rester inscrit aux programmes auxquels vous avez droit.



Vous et les membres de votre famille disposez déjà de cartes vertes ? Ce test ne vous concerne PAS lorsque vous renouvelez votre carte verte ou que vous déposez une demande de naturalisation américaine. Cependant, si vous envisagez de quitter le pays pendant plus de 6 mois, il est intéressant d'en discuter avec un avocat spécialisé sur les questions d'immigration.



Faites-vous une demande pour obtenir l'un des statuts suivants, ou avez-vous l'un des statuts suivants ? TPS, U ou T Visa, statut de demandeur d'asile ou de réfugié ou statut spécial d'immigrant mineur Le test ne concerne PAS les personnes demandant l'obtention d'un des statuts énoncés ci-dessus. Si vous avez déjà déposé une demande pour l'un de ces statuts ou si ce processus est en cours, vous pouvez continuer à bénéficier de tous les programmes publics auxquels vous avez droit.



Avez-vous l'intention de demander une carte verte basée sur la famille ? Seul le recours aux programmes publics énumérés en première page sera pris en compte dans le test de charge publique. Votre âge, vos revenus, votre état de santé, vos études, vos compétences, votre situation familiale, ainsi que l'attestation d'appui de votre parrain seront examinés. Adressez-vous à un expert pour obtenir des conseils concernant votre dossier avant de prendre une décision. Pour bénéficier de conseils gratuits ou à faible coût dans votre région, reportez-vous à la page suivante : <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>.

